



CONTRÔLE BIOLOGIQUE SÉLECTIF DES MOUCHES NOIRES POUR L'ANNÉE 2025 AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027

La Ville de Bécancour demande des soumissions pour le contrôle biologique sélectif des mouches noires pour l'année 2025, avec possibilité de renouvellement pour les années 2026 et 2027.

Les plans, devis et formules de soumission peuvent être obtenus auprès du système électronique d'appels d'offres (SEAO) en consultant le site web www.seao.gouv.qc.ca et en y inscrivant le numéro 03-02.04.00-027.

Seules sont admises à soumissionner les personnes, sociétés et compagnies ayant obtenu le document d'appel d'offres directement du SEAO et qui ont un établissement au Québec.

Pour être valable, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission correspondant à 10 % du montant total de la soumission, sous forme de chèque visé ou de cautionnement, fait au nom de la Ville de Bécancour.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, adressées à M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, et identifiées « Soumission – Contrôle biologique sélectif des mouches noires pour l'année 2025 avec possibilité de renouvellement pour les années 2026 et 2027 », seront reçues à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour (Québec) G9H 1A1, **jusqu'à 11 h le 31 janvier 2025**, pour être immédiatement ouvertes publiquement.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent une erreur ou une omission. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Pour toute information, vous devez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit monsieur Mathieu Dessureault, surintendant aux opérations, par courriel, à l'adresse suivante : travaux.publics@ville.becancour.qc.ca.

La Ville de Bécancour ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Ville de Bécancour, le 14 janvier 2025.

M^e Sébastien Rheault
Assistant-greffier de la Ville